

Comité départemental 08/55

STONNE



FRANCE – ARDENNES - 08390

**Marche Populaire
Internationale**

**Dimanche
29 Mars 2026**



Parcours de 5, 10, 15 et 20 Km

Membre de la FFSP n°F9994

Visa FFSP

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** rue du 15 mai 1940
08390 STONNE
- Horaires :** Départ de **08h00 à 14h00**
Arrivée limitée à **18 heures**.
- Parcours :** **5, 10, 15 et 20 km, sans difficultés particulières.**
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** **Avant le jour 00 Mois 2025 pour les groupes. Sur place pour les individuels**
Inscriptions : **GERBEAU Christian**
4, Rue Camille Saint Saëns
08170 Haybes
Téléphone: 03 24 41 09 55
Email :@.....
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. **Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.**
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.
- Secourisme :** **Premiers secours :** Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

